

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION VINICARD Ed. Août 2018

Le présent document a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la S.A.S. VINI (ci-après VINI) fournit des services de radiotéléphonie publique numérique au titulaire d'une carte SIM prépayée VINICARD. Les relations entre les parties sont régies par les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les éventuelles Conditions Particulières rattachées à des offres spécifiques, avec lesquels elles forment un tout indivisible. Les Conditions Générales et particulières disponibles en ligne depuis le site internet www.vini.pf prévalent sur les documents imprimés.

VINICARD est une marque déposée par VINI, son utilisation par un tiers sans autorisation préalable écrite est interdite sous peine de poursuites judiciaires et sans préjudice de dommages et intérêts. Les présentes Conditions Générales font application des lois et règlements en vigueur en Polynésie française notamment du cahier des charges de VINI autorisant l'exploitation d'un service de téléphonie mobile. Les relations entre le titulaire et VINI, au titre du Service VINICARD, sont contractuellement indépendantes du terminal pouvant accueillir la carte SIM VINICARD remise au titulaire.

Article 1 : DEFINITIONS

Fiche de renseignement : Document rempli et signé par le Titulaire préalablement à l'activation du Service par VINI.

Offre VINICARD : offre de radiotéléphonie prépayée utilisant le réseau VINI et nécessitant l'utilisation d'une Carte SIM VINICARD.

Pack Prépayé : coffret contenant un terminal et une carte SIM VINICARD permettant d'accéder au Service.

Recharge : carte à gratter contenant quatorze (14) chiffres à composer sur son téléphone portable et permettant de donner du crédit à son compte.

Réseau VINI : aire de couverture du système de radiotéléphonie numérique de la S.A.S. VINI. Des précisions concernant le Réseau VINI sont mises à la disposition du Titulaire par VINI dans les Boutiques VINI et sur le site internet www.vini.pf.

Service : permet d'accéder au Réseau de VINI pour émettre et recevoir des appels locaux, internationaux en Polynésie française ou depuis l'étranger en itinérance, ainsi qu'à l'ensemble des services disponibles définis dans la Grille Tarifaire établie par VINI et consultable sur le site www.vini.pf.

Titulaire : personne majeure ayant souscrit à l'Offre VINICARD et titulaire de la ligne associée à la VINICARD.

VINICARD : carte SIM (*Subscriber Identification Module*) prépayée qui permet au Titulaire d'accéder au Service et à VINI d'identifier le Titulaire de la ligne. Elle est associée à un numéro d'appel attribué par VINI. Selon l'offre souscrite, elle peut comprendre un crédit de communication initial.

Article 2 : PRESENTATION DE L'OFFRE

L'Offre VINICARD est matériellement et contractuellement indépendante du terminal conçu pour accueillir la VINICARD remise au Titulaire.

Le Titulaire du kit de connexion VINICARD peut émettre et recevoir des appels locaux et internationaux dans la zone de couverture du Réseau VINI ou depuis l'étranger en itinérance auprès d'opérateurs partenaires de VINI et aux conditions décrites dans la Grille Tarifaire consultable sur le site internet www.vini.pf, conformément aux

dispositions des accords d'itinérance conclus par VINI.

- Ces communications sont possibles dans les limites : du montant de crédit de communications prépayées affecté au compte rechargeable du Titulaire ;
- de la période de validité (cf. art. 3.3) associé au crédit de communications prépayées.

L'Offre VINICARD permet l'émission d'appels sous réserve de leur prépaiement complet (à l'exception des appels d'urgence qui sont gratuits et accessibles même lorsque le crédit est épuisé) et conformément aux stipulations ci-après :

- il appartient au Titulaire de veiller à ce que son compte soit suffisamment crédité afin de ne pas s'exposer à une interruption d'appel en cours liée à l'épuisement de son crédit de communication ;
- le Titulaire est invité par VINI via le serveur vocal à créditer son compte rechargeable de communications prépayées lorsque le solde de celui-ci atteint un seuil plancher. Ce seuil est défini en fonction du crédit de communication restant et des tarifs en vigueur. Le Titulaire a la faculté de connaître à tout moment le solde de son compte rechargeable en composant le numéro court indiqué à cet effet dans le guide d'utilisation (consultation payante).

Conformément à une demande ministérielle, le Titulaire s'engage à communiquer son identité au moment de l'achat de sa VINICARD, en présentant l'original et/ou une copie de sa pièce d'identité valide, et en remplissant le formulaire de renseignement dûment signé.

Si ces formalités n'ont pas été effectuées au moment de l'achat de sa VINICARD, le Titulaire s'engage à envoyer par tout moyen une copie recto verso de sa pièce d'identité et le formulaire de renseignement dûment complété et signé dans les trente (30) jours à compter de l'activation de sa ligne. A défaut, VINI suspend le Service sous trente (30) jours.

Le Titulaire s'engage à prévenir VINI de tout changement d'adresse dans un délai maximum de trente (30) jours. A défaut, le Titulaire ne pourra s'en prévaloir auprès de VINI, pour quelque cause que ce soit.

En cas de perte, vol, incompatibilité ou dysfonctionnement, VINI s'engage, sous réserve de la vérification de l'identité de son Titulaire, à procéder au remplacement de la VINICARD au tarif figurant dans la Grille Tarifaire.

Article 3 : UTILISATION DU SERVICE VINICARD

3.1 – Achat

La VINICARD est associée à un compte rechargeable de communications prépayées. Elle est vendue avec un crédit initial, et le cas échéant avec un bonus de SMS (*Short Message Service*) ou Data et/ou l'option SMS illimités Soir & Week-ends utilisable uniquement en local vers l'ensemble des mobiles des réseaux VINI et Vodafone Polynésie.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs nouveaux opérateurs de téléphonie mobile seraient autorisés à exercer en Polynésie française, Vini pourra étendre l'option SMS illimités Soir & Week-ends aux communications vers les clients de ce ou ces opérateurs, ce que l'Abonné accepte. Il en sera préalablement informé par Vini.

Le crédit initial et le bonus SMS/Data doivent être utilisés dans la limite de trente (30) jours à compter de l'activation du compte prépayé, sous peine de perdre le montant de crédit non utilisé. L'activation du compte s'effectuera automatiquement lors de

l'émission par le Titulaire, de sa première communication.

Cette carte est également associée à un numéro d'appel, divulgué au titulaire lors de son premier appel par le biais d'une annonce vocale et d'un message SMS.

La VINICARD est valable trois (3) ans conformément à la date d'expiration figurant à son dos. Au-delà de ce délai, elle ne pourra plus être utilisée par le client.

3.2 – Rechargement

Le Titulaire peut créditer le compte prépayé associé à sa VINICARD à tout moment durant la période active de ce compte. Il peut à cet effet soit :

- utiliser une ou plusieurs Recharges en se conformant aux instructions contenues dans le guide édité par VINI et à l'attention des utilisateurs du Service VINICARD (ci-après le « Guide d'utilisateur »). Une Recharge est valable trois (03) ans conformément à la date d'expiration figurant à son dos. Au-delà de ce délai, elle ne pourra plus être utilisée par le client ;
- utiliser sa carte bancaire en s'identifiant sur le site www.vini.pf, après inscription préalable via l'Espace Clients et ce conformément aux Conditions Spécifiques d'utilisation du service de Rechargement en ligne ;
- se présenter dans un point de vente VINI disposant des équipements permettant le rechargement à distance de sa VINICARD.

Le solde du compte prépayé est alors augmenté de la valeur du crédit de communication prépayé associé à la carte de rechargement VINI.

3.3 – Validité du compte, de la VINICARD et du Pack Prépayé

La durée de validité d'un crédit initial de communication est de trente (30) jours à compter du premier appel vers le Guide vocal ou vers un correspondant. Chaque rechargement prolonge la durée de validité du crédit du titulaire en fonction du temps indiqué au dos de la Recharge, sans pouvoir excéder la limite de quatre-vingt-dix (90) jours. Tout crédit de communications prépayées obtenu par l'achat d'une Recharge est automatiquement et irrévocablement perdu s'il n'est pas utilisé pendant sa période de validité qui est indiquée au dos de la Recharge.

A compter de l'épuisement ou de l'échéance de son crédit de communications prépayées, le titulaire dispose d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour créditer le compte prépayé associé à sa VINICARD. Pendant ce délai, le Titulaire peut néanmoins continuer à recevoir des appels sur son terminal. Il peut appeler :

- le Guide vocal pour procéder au rechargement de son compte ;
- le Service Clients VINI ;
- les numéros d'urgence ;

Il peut également consulter sa messagerie vocale à partir d'un téléphone fixe (cf. Guide d'utilisation).

A l'expiration de ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours et à défaut de rechargement, la mise à disposition par VINI du numéro d'appel attribué au Titulaire cesse définitivement, le compte prépayé rechargeable est clos et il est définitivement mis fin aux relations entre les parties.

La VINICARD est valable trois (03) ans conformément à la date d'expiration figurant à son dos. Au-delà de ce délai, elle ne pourra plus être utilisée par le client.

3.4 – Blocage de la VINICARD

Au bout de trois (3) entrées erronées du code PIN

(*Personal Identification Number*), la VINICARD se bloque provisoirement et demande d'entrer le code PUK (*Personal Unlocking Key*) qui lui est associé. Au bout de dix (10) entrées erronées de code PUK, la carte SIM VINICARD se bloque définitivement. Ces codes (PIN et PUK) sont remis avec le kit de connexion. Il est rappelé au Titulaire qu'il est la seule personne à posséder ces codes et qu'il est responsable de leur utilisation. En cas de perte ou de vol de ces derniers, il sera seul responsable du blocage de sa VINICARD.

3.5 – Perte ou vol

En cas de perte ou de vol de votre terminal, vous pouvez le faire bloquer en communiquant à VINI son numéro de série à quinze (15) chiffres (n°IMEI – *International Mobile Equipment Identity*) et en fournissant une copie du procès-verbal de perte ou de vol établi par les services de police. Pour connaître et noter dès maintenant votre n°IMEI tapez : *#06#. Le numéro à quinze (15) chiffres apparaît sur l'écran de votre terminal. Vous pouvez également le retrouver au dos du mobile, sous la batterie.

3.6 – Bonus de SMS ou Data

Des SMS ou de la Data peuvent être offerts en bonus à l'achat d'un kit de connexion ou lors des rechargements de crédit. Le nombre de SMS ou le volume de données (Mo) en bonus peuvent varier en fonction de l'offre ou de conditions spécifiques à une opération commerciale éventuelle. Les SMS ainsi que le volume de Data en Bonus sont valables uniquement en Polynésie française et s'agissant des SMS vers l'ensemble des mobiles des réseaux Vini et Vodafone Polynésie au même tarif.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs nouveaux opérateurs de téléphonie mobile seraient autorisés à exercer en Polynésie française, Vini pourra étendre le Bonus SMS aux communications vers les clients de ce ou ces opérateurs, ce que l'Abonné accepte. Il en sera préalablement informé par Vini.

Lors d'un rechargement, la part restante du Bonus SMS ou Data sera automatiquement reporté. S'il n'est pas entièrement consommé, le bonus n'est pas reporté une seconde fois. Il est alors définitivement perdu

Article 4 : TARIFS DES SERVICES

Les tarifs des services et les frais de mise en service ainsi que leurs modalités d'application font l'objet d'une Grille Tarifaire établie et mise à jour par VINI à l'intention de ses clients et consultable sur le site www.vini.pf. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

Article 5 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le Titulaire et l'utilisateur s'il est différent, s'engage à :

- Présenter au vendeur qui en gardera une copie, une pièce d'identité valide et non altérée, lors de l'achat de la VINICARD ou du Pack Prépayé ;
- Remplir la Fiche de renseignement dûment signée ;
- Utiliser un terminal de radiotéléphonie agréé mis sur le marché conformément à la réglementation en vigueur et permettant de recevoir une VINICARD ;

- Utiliser le réseau VINI conformément aux lois et règlements en vigueur en Polynésie française et aux prescriptions de VINI ;
- Ne pas céder sa VINICARD et son numéro d'appel à une tierce personne sous peine d'engager sa responsabilité ;
- Ne pas utiliser la VINICARD pour proposer une offre commerciale à un tiers, plus largement le titulaire s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau VINI qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau VINI moyennant une contrepartie notamment financière.

Tout usage frauduleux ou contraire aux présentes conditions de la VINICARD engage la responsabilité personnelle du Titulaire. Le Titulaire identifié est seul responsable de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent contrat et plus particulièrement de l'utilisation et de la conservation de la VINICARD, dont il s'interdit toute duplication.

Article 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE VINI

6.1 – VINI et ses distributeurs agréés s'engagent à délivrer une VINICARD, ainsi que le code PIN et le numéro d'appel qui lui sont associés. VINI ouvre l'accès aux services de base et aux options choisis à compter de la réception :

- de la Fiche de renseignement dûment complétée et signée par le Titulaire ;
- des pièces justificatives fournies par le Titulaire.

6.2 – VINI est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du Service VINICARD. VINI prend toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés.

Sa responsabilité ne sera pas engagée :

- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation ;
- en raison de perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau.

6.3 – VINI s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires, dans l'état des techniques existantes, en vue d'assurer la sécurisation des accès au réseau et de prévenir les accès frauduleux au réseau.

6.4 – Le Service peut être perturbé, ce que le titulaire accepte lors de l'achat de la VINICARD ou du Pack Prépayé. En conséquence, VINI ne peut être tenu responsable :

- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques,
- de la cessation de la licence d'exploitation du Service sur décision de l'autorité publique ;
- de la modification du numéro d'appel, suite à des contraintes techniques ;
- de l'installation et du fonctionnement des terminaux utilisés par le Titulaire et non fournis par VINI ;
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence ;

- En cas d'insuffisance de couverture du réseau VINI.

6.5 – VINI ne peut être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation, par le Titulaire ou ses correspondants, du Service ou des services additionnels pour lesquels il a opté, ou en cas de mauvaise utilisation de la VINICARD.

6.6 – VINI ne saurait, en aucun cas, être tenue de réparer d'éventuels dommages ou préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, subis dans le cadre de l'utilisation du Service de base radiotéléphonie publique tels que, par exemple, des pertes de clientèle, de chiffre d'affaires et plus généralement toutes autres pertes ou dommages, quelle qu'en soit la nature, ne pourra donner lieu à aucune compensation, notamment financière, de la part de VINI.

6.7 – De même, VINI ne pourra être tenue pour responsable vis-à-vis du titulaire, des conséquences que pourraient avoir le vol et/ou la perte de sa VINICARD, de son Pack Prépayé ou de ses Recharges.

6.8 – VINI n'a aucune obligation de fournir au titulaire de la VINICARD le détail des communications passées.

6.9 – VINI ne pourra être tenue pour responsable de blocage de la VINICARD suite à l'entrée par l'utilisateur de codes PIN puis de codes PUK erronés ou de dix-huit (18) tentatives de rechargements erronées.

Article 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

VINI prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies dans le cadre de la souscription à l'Offre VINICARD, ainsi que celle recueillies lors du traitement de l'utilisation des Services par le Titulaire, font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par VINI ou ses prestataires pour la gestion du compte du Titulaire, et le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par VINI pour informer le Titulaire. Ce dernier peut exercer son droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès de VINI. A cet effet, il devra fournir à VINI ses noms, prénoms, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa carte d'identité et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse de VINI.

VINI se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire du Titulaire, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct par voie postale ou électronique.